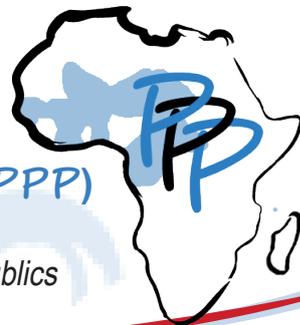


INITIATIVE FRANCE-BANQUE MONDIALE
pour la promotion des PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP)
dans les pays de la zone franc
au service du développement des infrastructures et des services publics
en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale



Les pays d'Afrique de la zone franc connaissent depuis quelques années une croissance soutenue. Pour assurer le financement et la réalisation des infrastructures et des services publics nécessaires à leur développement, ils ont besoin d'un engagement du secteur privé par le biais de partenariats public-privé.

L'Initiative France-Banque mondiale pour la promotion des partenariats public-privé leur apporte :

- Un appui à la sélection et au développement de projets prioritaires et immédiats en matière d'infrastructures ;
- Un appui à la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel, aux niveaux national et régional ;
- Un renforcement des capacités des administrations.

L'Initiative s'adresse aux organisations régionales et aux États de la zone franc.

La zone franc regroupe 15 pays ayant l'usage d'une monnaie commune, le franc CFA :

- les 8 pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) : **Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo** ;
- les 6 pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) : **Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad** ;
- auxquels s'ajoutent **les Comores**.

Elle a ainsi vocation à apporter son soutien aux institutions des unions monétaires de la zone franc : la Commission de l'UEMOA, la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), la Commission de la CEMAC, la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC).

Partenariat Public-Privé

Le partenariat public-privé (PPP) est un mode de contractualisation par lequel une autorité publique fait appel à une entreprise privée pour financer, concevoir, construire et/ou gérer un équipement assurant ou contribuant au service public.

Les PPP sont amenés à jouer un rôle croissant dans les stratégies d'investissement des États africains dans les années à venir : les besoins en infrastructures sont importants et les États disposent d'une capacité limitée d'endettement et de ressources fiscales insuffisantes pour faire face à ces besoins.

- Mise à disposition d'experts juridiques et financiers
- Actions de formation
- Actions de communication

Pour la France, la direction générale du Trésor du ministère des Finances et des Comptes publics a mandaté l'Agence française de développement (AFD) pour animer l'Initiative. Expertise France, l'agence française d'expertise technique internationale assure les volets renforcement des capacités et communication.

Pour la Banque mondiale, l'Initiative est animée par le département PPP (CCSA PPP). Le Public Private Infrastructure Advisory Facility (PPIAF) est fortement mobilisé à ses côtés.

Au niveau régional : deux conventions d'assistance technique sont en cours d'exécution :

- Appui à l'élaboration d'une stratégie et d'un cadre juridique et institutionnel des PPP auprès de la Commission de l'UEMOA (depuis octobre 2014),
- Opérationnalisation de l'unité de développement des PPP de la BOAD (depuis août 2014).

Au niveau national : des actions sont engagées au Mali, au Sénégal et au Togo.

Cellule d'information de l'Initiative

Carole Devidal

carole.devidal@expertisefrance.fr

Tél. : +33 (0)1 70 82 71 37